

Conseil  
Communautaire

Jeudi 11 avril 2024



Comptes  
Administratifs  
2023

Budgets  
2024

## Aspects réglementaires

Conformément aux articles L1612-2 et L1612-12 du code général des collectivités territoriales :

- Adoption du **budget primitif 2024** : **date limite 15 avril 2024**, date limite de transmission (Préfecture) le 30 avril 2024
- Arrêt du **compte administratif 2023** : **date limite au 30 juin 2024**, date limite de transmission le 15 juillet 2024
- Le vote du **compte de gestion** doit impérativement avoir lieu avant le compte administratif, avec deux délibérations distinctes
- Le maire ou le président peut prendre part au vote du compte de gestion mais pas au vote du compte administratif
- Le **vote des taux** de la fiscalité directe locale : date limite **15 avril 2024**.

*Pour rappel, le **rapport d'orientation budgétaire 2024** a été présenté le 7 mars 2024*

- Des tensions **inflationnistes** et un contexte de **taux d'intérêt toujours élevés**, mais avec des perspectives d'assouplissement en 2024
- Une **perte d'autonomie fiscale** (suppression de la taxe d'habitation résidence principale et de la CVAE)
- La définition d'une trajectoire financière à poursuivre, en lien avec le projet de territoire et le pacte financier et fiscal pour la période 2024-2026
- Une **réduction de la dette** de 4 M€ tous budgets confondus en 2023, et un nouveau désendettement attendu pour 2024, soit – **14 M€ en 6 ans**
- Une prospective financière à ajuster : collecte des déchets, eau potable

Une **situation financière saine et en constante amélioration depuis 2018**

**Ce qui permet :**

- \* **de définir une trajectoire volontariste en investissement et de répondre aux enjeux environnementaux**
- \* **une solidarité forte et ancrée à destination des 46 communes membres** (3<sup>ième</sup> dispositif de fonds de concours, nouveau dispositif « exceptionnel » suite aux événements climatiques fin 2023).

**Les grands axes du budget 2024 s'inscrivent dans cette ligne directrice du projet de territoire.**

**Le cycle de l'eau, la préservation de la ressource, la mobilité, la valorisation des déchets et l'attractivité économique du territoire s'articuleront autour de cette démarche :**

- La **lutte contre les inondations et l'érosion du trait de côte**
- Santé, sport : les **équipements aquatiques communautaires** seront entièrement réhabilités en 2025
- La préservation du patrimoine classé Monument Historique : **les remparts de Montreuil s/mer**
- Mobilité et valorisation du territoire : le **lancement du tracé de l'EuroVéloroute Cucq-Merlimont**
- L'attractivité économique renforcée : aides aux entreprises et **aménagement de nouvelles cellules artisanales**
- Environnement - préservation de la ressource en eau : usine de traitement (nitrates et pesticides)
- Mais également l'Habitat, la Culture, le tourisme, les équipements sportifs, les acquisitions foncières, le pluvial...

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## BUDGET PRINCIPAL

### La section de fonctionnement

# AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE, PERMETTANT D'INVESTIR MASSIVEMENT EN 2024 ET DE FAIRE FACE AUX DERNIERS ALÉAS



La gestion rigoureuse et maîtrisée de la collectivité depuis sa création nous permet, dès à présent, d'intégrer d'importants travaux d'urgence (**lutte contre les inondations, préservation du Patrimoine**).

## A RETENIR

Par rapport à 2022

### Recettes

dynamisme des bases fiscales et de la fraction de TVA, versement mobilité en année pleine (4 M€), progression du produit de la taxe Gemapi

### Dépenses

Baisse des frais généraux, frais de personnel très impactés par la revalorisation du point d'indice et les augmentations réglementaires



### Autofinancement :

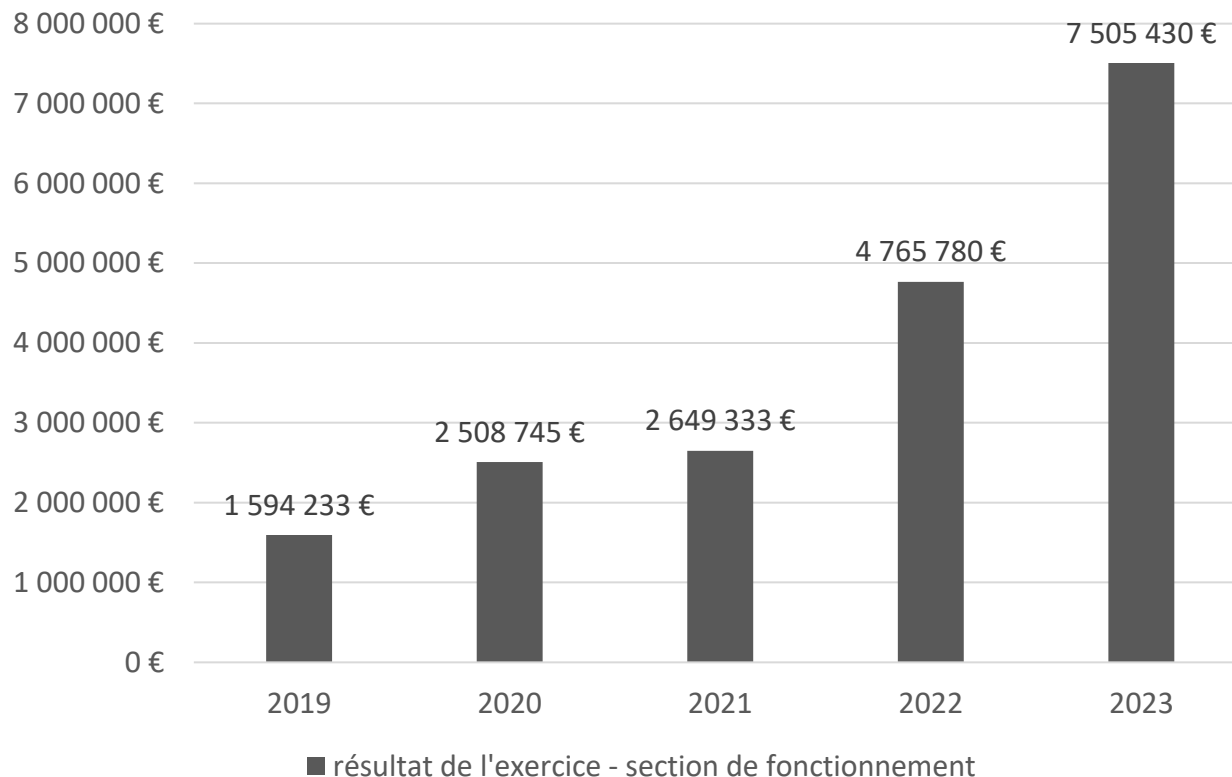
un niveau historique supérieur à 10 M€  
Ce qui permet d'investir massivement en limitant le recours à l'emprunt

Indicateurs financiers / année	2022	2023	Évolution
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	52 114 986 €	56 356 807 €	+8,1%
<b>DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	44 603 252 €	46 261 938 €	+3,7%
<b>Les soldes d'épargne</b>			
<b>ÉPARGNE BRUTE*</b>	7 511 733 €	10 094 569 €	+34%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	14%	18%	
<b>ÉPARGNE NETTE*</b>	5 174 897 €	7 627 029 €	+47%
TAUX D'ÉPARGNE NETTE	10%	14%	
STOCK DE DETTE	22 560 927 €	22 097 736 €	-2,1%
<b>Les ratios financiers</b>			
TAUX D'ENDETTEMENT	43%	39%	
<b>CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (en année)</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>	

\* Produit des cessions retraité



**Section de fonctionnement : un résultat annuel positif en amélioration depuis 2019, traduction d'une gestion saine, rigoureuse, malgré les aléas exogènes.**



# DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES A +3,7%



Malgré un niveau d'inflation 2023 toujours soutenu (+4,9%), la collectivité a également su contenir la hausse des dépenses de gestion à +2,6%.

Les principaux postes	CA 2022	CA 2023	évolution	Remarques
011 – charges à caractère général	4 348 741 €	4 121 489 €	-5,2%	Le poste eau/gaz/électricité en repli de 240 549 € (pic en 2022)
012 – dépenses de personnel	8 789 243 €	9 580 044 €	+9,0%*	Revalorisation point d'indice, augmentations réglementaires, renforcement. En recettes : postes cofinancés et refacturation qui atténue l'impact
014 – atténuation de produits (dont AC et FNGIR)	24 318 362 €	24 498 799 €	+0,7%	Trop perçu fraction tva, régularisation n/n+1
65 – autres charges de gestion courante	6 836 926 €	7 264 877 €	+6,3%	Subvention au budget immobilier d'entreprise pour les cellules artisanales
<b>Sous-total dépenses de gestion des services</b>	<b>44 293 271 €</b>	<b>45 465 208 €</b>	<b>+2,6%</b>	
66 – charges financières	302 446 €	383 461 €	+26,8%	Hausse des taux d'intérêts
67 – charges exceptionnelles	7 536 €	404 337 €	+ 5265%	
68 – dotations provisions semi-budgétaires	0 €	8 932 €	-	
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 603 252 €</b>	<b>46 261 938 €</b>	<b>+3,7%</b>	
Opérations d'ordre	3 266 421 €	3 051 813 €	-6,6%	
<b>TOTAL</b>	<b>47 869 673 €</b>	<b>49 313 751 €</b>	<b>+3,0%</b>	

\* Déduction faite des remboursements sur salaires, subventions et participations, tous budgets confondus, la hausse « nette » de la masse salariale est contenue à +6% (focus diapo suivante)



# FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE TOTALE DES 7 BUDGETS



La recherche accrue de co-financement (FEDER, Région, Etat...) sur des postes ou liés à des projets, permet une montée en compétence de l'agglomération.

La masse salariale « nette » reste contenue à +6% par rapport à 2022, malgré de fortes pressions exogènes sur ce poste. En effet, il reste soumis à de nombreux aléas : forte saisonnalité (spécificité du territoire), revalorisation du point d'indice et augmentations réglementaires (décisions de l'Etat qui s'imposent aux collectivités) : dont +3,5% pour la seule revalorisation du point d'indice en juillet 2022 (impact en année pleine en 2023), et +1,5% d'augmentation de la valeur du point le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

masse salariale CA2BM (7 budgets)	2022	2023	évolution	
(A) dépenses 012	14 513 909 €	15 674 520 €	1 160 611 €	8%
(B) recettes				
<i>(013) atténuation de charges</i>	433 444 €	425 475 €	-7 969 €	-2%
<i>budgets annexes - fonctions supports</i>	981 637 €	1 175 971 €	194 334 €	20%
<i>subventions et refacturations</i>	1 032 198 €	1 226 220 €	194 022 €	19%
<b>dépenses (A)</b>	<b>14 513 909 €</b>	<b>15 674 520 €</b>	1 160 611 €	8%
<b>recettes (B)</b>	<b>2 447 279 €</b>	<b>2 827 666 €</b>	380 387 €	16%
<b>masse salariale "nette" (A-B)</b>	<b>12 066 630 €</b>	<b>12 846 854 €</b>	780 224 €	6%

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : 56 M€ DE RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Des recettes 2023 dynamiques par rapport à 2022, impactées par le dynamisme des bases fiscales, de la fraction de TVA, du versement mobilité en année pleine et de l'ajustement du produit de la taxe Gemapi.

Les principaux postes	CA 2022	CA 2023	Évolution	Remarques
013 – atténuation de charges	216 988 €	153 247 €	-29,4%	Volatile, remboursement sur salaire (en cas d'arrêts)
70 – produits des services	2 371 871 €	2 696 159 €	+13,7%	réouverture piscine d'Ecuires après travaux en 2022
73 – impôts et taxes	40 091 305 €	44 888 005 €	+12,0%	Versement mobilité en année pleine, revalorisation du produit gemapi, dynamisme des bases et de la fraction de TVA
74 – dotations et participations	7 817 020 €	7 539 076 €	-3,6%	Baisse de la dotation globale de fonctionnement
75 - autres produits de gestion courante	1 490 420 €	875 464 €	-41,3%	Biens de reprise en 2022
<b>Sous-total recettes de gestion des services</b>	<b>51 987 603 €</b>	<b>56 151 953 €</b>	<b>+8,0%</b>	
76 – produits financiers	4 500 €	4 028 €	-10,5%	
77 – produits exceptionnels	122 883 €	200 826 €	+63,4%	Mandats annulés et remboursements sinistres en hausse
78 – reprise provisions semi-budgétaire	0 €	0 €	-	
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 114 986 €</b>	<b>56 356 807 €</b>	<b>+8,1%</b>	
Opérations d'ordre	520 467 €	462 374 €	-11,2%	
<b>TOTAL</b>	<b>52 635 452 €</b>	<b>56 819 181 €</b>	<b>+7,9%</b>	
<i>Excédent reporté (002)</i>	<i>5 350 719 €</i>	<i>9 393 959 €</i>	<i>+75,6%</i>	

# La section d'investissement

# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : 13,6 M€



Les dépenses d'équipement toujours soutenues, en très léger repli à 7,6 M€.

Elles reprennent les fonds de concours aux communes membres (1M€), la réhabilitation des piscines de Berck-sur-Mer (800k€) et d'Etaples-sur-Mer (293 k€), le PAPI Bresle Somme Authie (652 k€), le front de mer de Merlimont (200 k€), le Pluvial (412 k€), les travaux au centre technique (395 k€), la stratégie numérique (261 k€), la défense incendie (241 k€), l'EuroVéloroute Conchil-le-Temple-Groffliers-Waben (536 k€, les prochaines opérations liées à la mobilité basculeront, à partir de 2024, au budget transport, avec le versement mobilité en recettes).

mais également les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, le régime des aides directes aux entreprises, les 1<sup>ers</sup> travaux à la salle de tennis, les documents d'urbanisme...



Les principaux postes	CA 2022	CA 2023
001 – déficit reporté (financé par le 1068)	-	2 716 201 €
16 – remboursement de dette en capital (hors 166)	2 336 836 €	2 467 540 €
166 – refinancement de dette	0 €	0 €
<b>Dépenses d'équipement (20-204-21-23)</b>	<b>7 851 143 €</b>	<b>7 634 242 €</b>
Opérations pour compte de tiers	410 533 €	12 218 €
Autres	745 015 €	276 509 €
<b>Sous-total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 343 527 €</b>	<b>13 106 710 €</b>
Opérations d'ordre	528 624 €	504 063 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 872 151 €</b>	<b>13 610 773 €</b>

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : UN NIVEAU HISTORIQUE DE SUBVENTIONS



Les principaux postes	CA 2022	CA 2023
10 – dotations, fonds divers et réserves	654 678 €	807 377 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000 €	722 539 €
<b>13 – subventions d'investissement</b>	<b>943 115 €</b>	<b>2 325 851 €</b>
<b>1641 – emprunts</b>	<b>1 506 450 €</b>	<b>2 062 162 €</b>
166 – refinancement de dette	0 €	0 €
27 – autres immobilisations financières	9 648 €	58 362 €
45 – opérations pour comptes de tiers	0 €	0 €
Autres recettes	6 517 €	628 €
<b>sous-total recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 620 407 €</b>	<b>5 976 919 €</b>
Opérations d'ordre	3 274 578 €	3 093 502 €
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>7 894 985 €</b>	<b>9 070 423 €</b>

La recherche permanente de **co-financement a permis une recette supérieure à 2,3 M€** en 2023 : Europe, Etat, Région, Département...

Ces recettes limitent le « reste à charge » de la collectivité et permettent d'investir en limitant le recours à l'emprunt.

## Quelques chiffres

- Papi BSA : 718 k€ (Etat-Dreal)
- Feuille de route numérique (Région) : 285 k€
- Eurovéloroute : 600 k€ (Région)
- Travaux piscine d'Ecures : 109 k€ (Département)

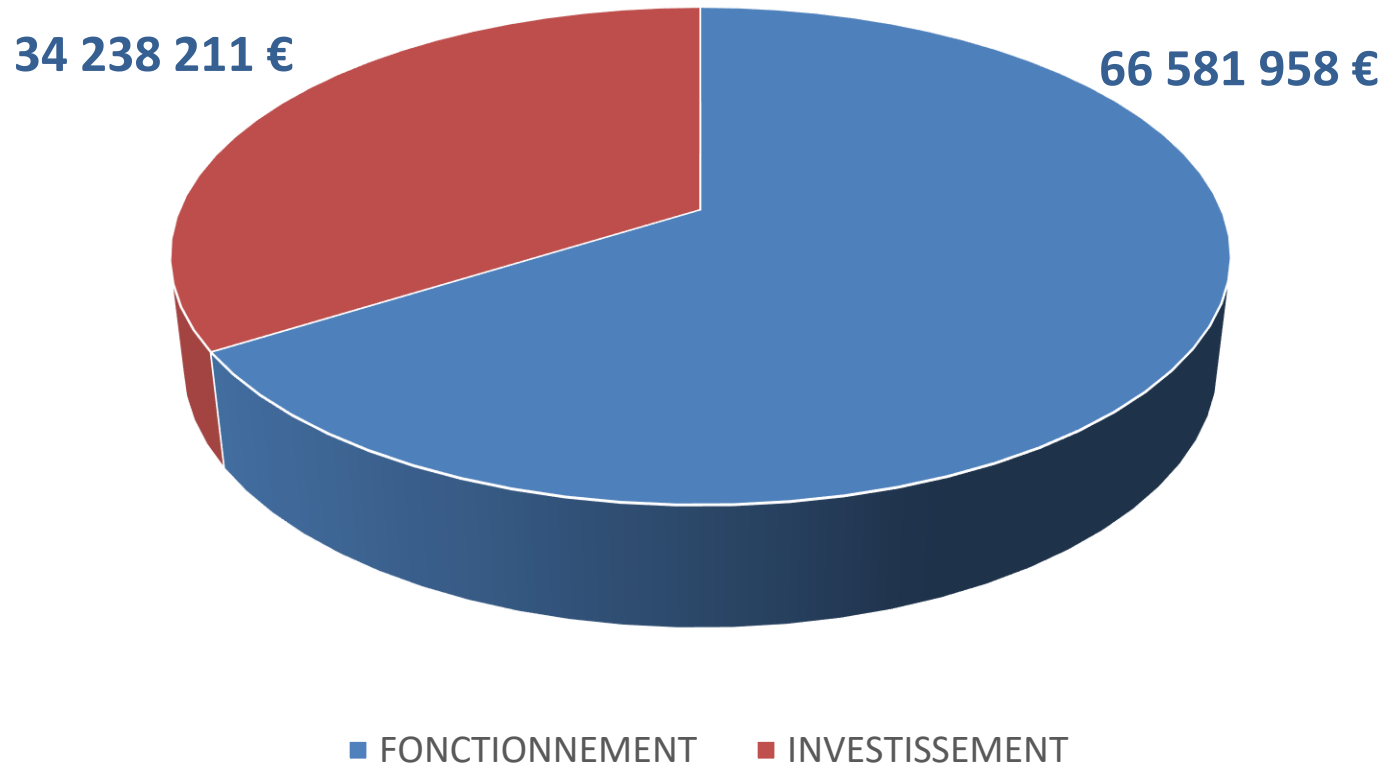
<i>Dépenses réelles de fonctionnement :</i>	46 261 938 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement :</i>	56 356 807 €
<i>Dépenses réelles d'investissement :</i>	13 106 710 €
<i>Recettes réelles d'investissement :</i>	5 976 919 €
<i>Dépenses d'équipement :</i>	7 634 242 €
<i>Subventions d'investissement :</i>	2 325 851 €
<i>Épargne brute :</i>	10 094 569 €
<i>Épargne nette :</i>	7 627 029 €
<i>Capacité de désendettement :</i>	2 ans et 2 mois

En conclusion, il sera proposé pour 2024 :

- **Affectation au 1068** (exécution de l'autofinancement) : **4 123 791 €**
- **Excédent de fonctionnement (002) :** **12 775 597 €**

# LE BUDGET 2024

# LE BUDGET PRINCIPAL 2024 : 100 820 169 €








## La section de fonctionnement

# LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX EN 2024

MAINTIEN DES TAUX DEPUIS LA CREATION DE L'AGGLOMERATION EN 2017

TAXES	TAXE D'HABITATION (TH)	TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB)	TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB)	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)
	12,12%	1,21%	2,63%	26,49%

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Un résultat 2023 positif qui permet d'accroître les **recettes 2024 à +2,7% par rapport à 2023**.

Toutefois, **en flux réels, un repli de 2,9% est attendu**.

Principaux points en impôts et taxes : Le **versement mobilité** (4M€ en 2023) sera repris directement au budget annexe transport à partir de 2024. La recette ne transitera plus par le budget général (avec reversement en dépenses). Le produit de la **taxe Gemapi** est proposé à 2,5 M€, contre 1,8 M€ l'an dernier, ce qui permettra d'engager d'importants travaux suite aux dernières inondations (déjà en cours depuis janvier 2024). **L'effet base et la fraction de TVA : +3,9%**.

Les principaux postes	BP 2023	BP 2024	évolution	Remarques
013 – atténuation de charges	116 000 €	120 000 €	+3,4%	Remboursement sur salaires
70 – produits des services	2 585 885 €	2 578 537 €	-0,3%	Impacts fermeture ( -145 k€) piscine de Berck-sur-mer
73 – impôts et taxes	43 206 645 €	42 204 912 €	-2,3%	Le produit du versement mobilité (4 M€) est repris directement et en totalité au budget annexe transport en 2024
74 – dotations et participations	7 463 484 €	7 311 541 €	-2%	Baisse de la dotation globale de fonctionnement
75 - autres produits de gestion courante	1 014 052 €	721 436 €	-29%	Ajustement loyers gendarmerie
<b>Sous-total recettes de gestion des services</b>	<b>54 386 075 €</b>	<b>52 936 426 €</b>	<b>-2,7%</b>	
76 – produits financiers	4 028 €	3 148 €	-22%	
77 – produits exceptionnels	165 000 €	7 000 €	-96%	Mandats annulés sur exercice antérieurs – prudence + changement avec la M57 sur les chapitres « exceptionnels »
78 – reprise provisions semi-budgétaire	0 €	8 932 €	-	
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>54 555 103 €</b>	<b>52 955 505 €</b>	<b>-2,9%</b>	
Opérations d'ordre	862 374 €	850 856 €	-1,3%	
Excédent reporté (002)	9 393 959 €	12 775 598 €	+36%	Résultat 2023 très favorable
<b>TOTAL</b>	<b>64 811 436 €</b>	<b>66 581 959 €</b>	<b>+2,7%</b>	

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



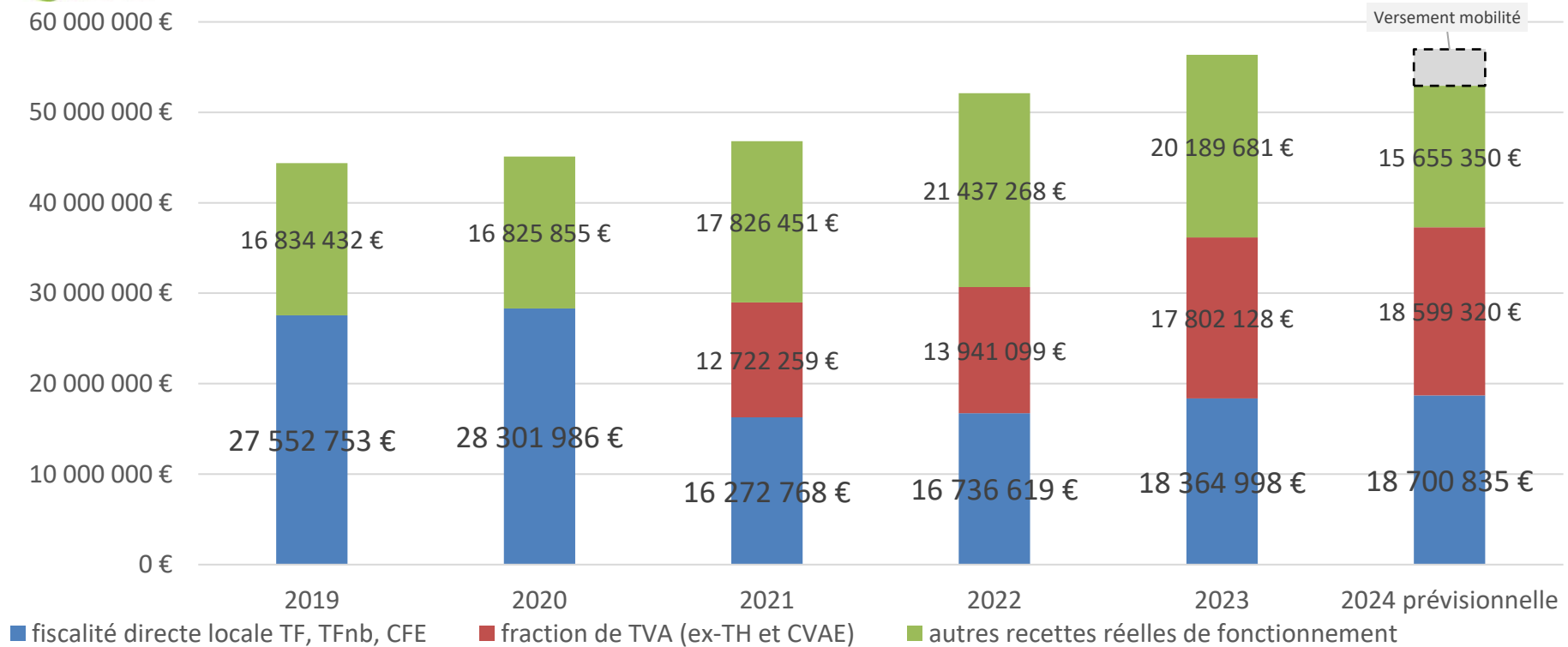
En 2024, il n'y aura plus de subvention d'équilibre au budget transport, le versement mobilité étant directement repris sur le budget annexe à partir de cette année. Autres impacts par rapport à 2023 : maîtrise des frais généraux et de personnel, ajustement à la baisse des frais financiers grâce au désendettement de la collectivité.

Les principaux postes	BP 2023	BP 2024	évolution	
011 – charges à caractère général	5 985 091 €	6 064 378 €	+1,3%	Impact à la hausse du gaz et de l'énergie à prévoir
012 – charges de personnel	10 488 603 €	10 803 600 €	+3%	Revalorisation du point d'indice, glissement vieillesse technicité, recrutements
014 – atténuation de produits (dont AC et FNGIR)	24 503 696 €	24 516 352 €	+0,1%	Dont attributions de compensation aux communes (15 M€) et reversement FNGIR (9,2M€) à l'Etat
65 – autres charges de gestion courante	7 405 775 €	6 906 852 €	-6,7%	Reprise sur ce chapitre des dépenses exceptionnelles (chapitre 67) en M57 et versement mobilité directement au budget annexe
<b>Sous-total dépenses de gestion des services</b>	<b>48 383 165 €</b>	<b>48 291 182 €</b>	<b>-0,2%</b>	<b>Globalement, des dépenses de gestion stables</b>
66 – charges financières	480 000 €	445 000 €	-7,3%	Par rapport au ROB, ajustement avec les montants connus
67 – charges exceptionnelles	508 762 €	100 000 €	-80%	Rebasculer de la grande majorité du poste au chapitre 65 en M57
68 – dotations provisions semi-budgétaires	4 508 932 €	0 €	-100%	Changement de régime de provision (budgétaire à compter de 2024, repris dans les opérations d'ordre)
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 880 859 €</b>	<b>48 836 182 €</b>	<b>-9,4%</b>	
Opérations d'ordre	3 051 630 €	7 782 425 €	+155%	Provisions d'ordre « budgétaire » à compter de 2024
Virement à la section d'investissement	7 878 948 €	9 963 352 €	+26,5%	Un virement historique qui permet de limiter le recours à l'emprunt
<b>TOTAL</b>	<b>64 811 436 €</b>	<b>66 581 959 €</b>	<b>+2,7%</b>	

# LES RECETTES FISCALES DIRECTES PAR RAPPORT AU PANIER DE RESSOURCES



Un pouvoir de taux et une autonomie réduits avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)



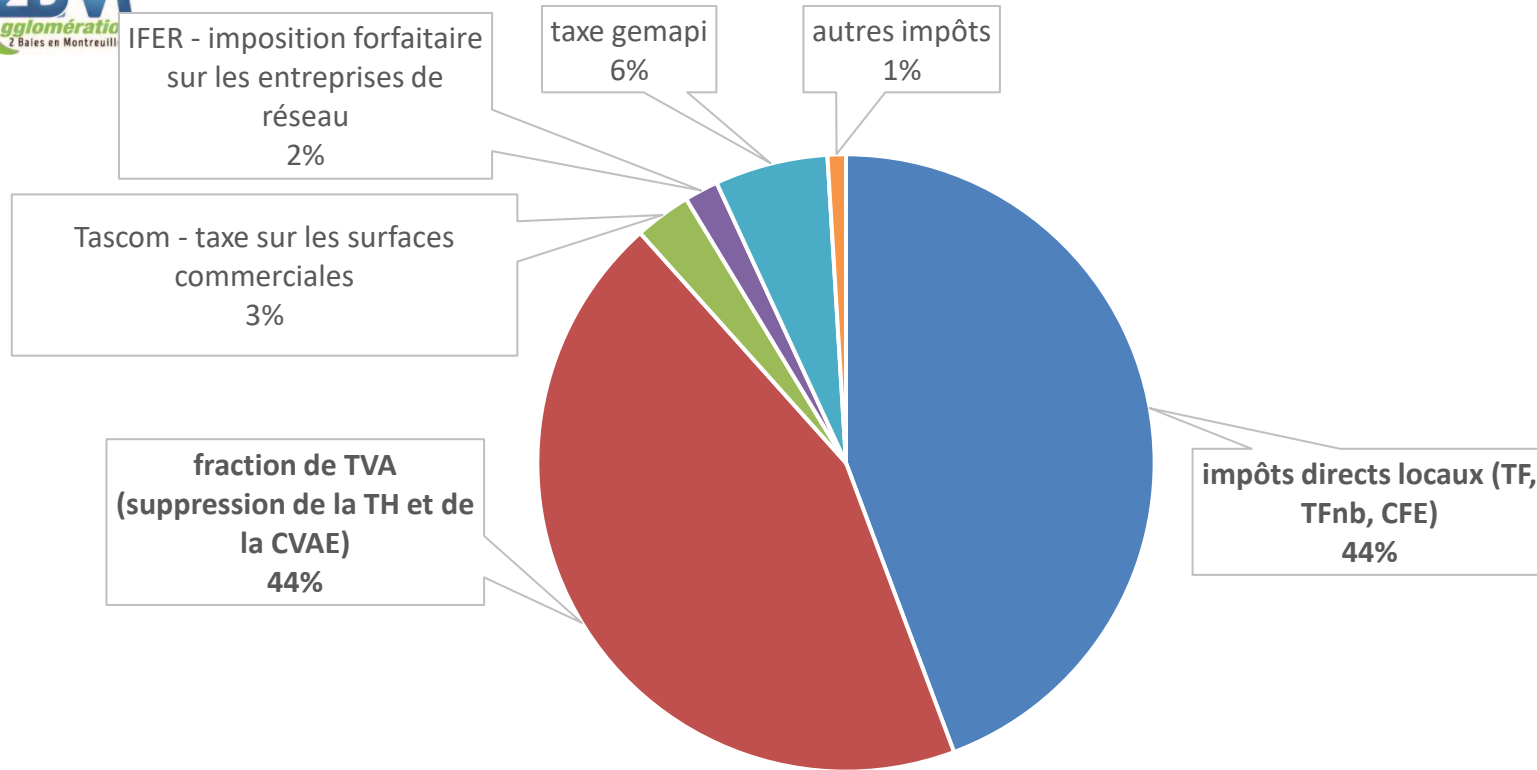
Versement mobilité



# LA RÉPARTITION DES PRODUITS FISCAUX



## Montée en puissance de la fraction de TVA



Total : 42 204 912 €



## La section d'investissement

**Poursuite d'opérations structurantes pour le territoire  
Lancement de travaux d'urgence suite aux intempéries**

# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 34 M€



Les principaux postes	BP 2023	BP 2024
001 – déficit reporté (financé par le 1068)	2 716 200 €	4 540 350 €
16 – remboursement de dette en capital	2 639 000 €	2 528 758 €
<b>Dépenses d'équipement (20-204-21-23)</b>	<b>21 449 396 €</b>	<b>26 038 247 €</b>
Opérations pour compte de tiers	104 432 €	50 000 €
Autres	400 167 €	230 000 €
<b>Sous-total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>27 309 195 €</b>	<b>33 387 355 €</b>
Opérations d'ordre	925 374 €	850 856 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>28 234 569 €</b>	<b>34 238 211 €</b>

**26 M€ de dépenses d'équipement en 2024**

- \* Fonds de concours aux communes membres,
- \* travaux d'urgence,
- \* poursuite des aménagements dans les piscines,
- \* rénovation de bâtiments,
- \* aides aux entreprises...



# LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2024 : 26 M€ (dont 5 M€ de restes à réaliser 2023)



## TRAVAUX D'URGENCE SUITE AUX ALEAS CLIMATIQUES (4,5 M€)

*hors acquisitions foncières et impacts sur les budgets annexes*

- Gemapie : 2,5 M€
- Remparts : 1 M€
- Dispositif exceptionnel à destination des communes sinistrées : 1 M€

LES PROJETS 2024	
<b>GEMAPIE - lutte contre les inondations</b> (dont 2,5 M€ de travaux d'urgence, et hors acquisitions foncières)	4 742 000 €
Réhabilitation des piscines de Berck-sur-mer et Ecuire	4 360 000 €
<b>Les acquisitions et réserves foncières</b>	2 625 000 €
La solidarité : <b>les fonds de concours</b> aux 46 communes membres de l'agglomération	1 500 000 €
<b>La ressource en eau (hors budgets annexes) : les réseaux d'eau pluviale et la défense incendie</b>	1 080 000 €
Préparer l'avenir : documents d'urbanisme, aides aux entreprises, habitat	1 074 000 €
<b>Le Patrimoine classé Monument Historique : les remparts</b>	1 000 000 €
Déployer la feuille de route et stratégie numérique sur le territoire (cybersécurité, infrastructure, réseaux, outils)	650 000 €
<b>Sport-Santé : favoriser la pratique sportive et rénover nos équipements (vestiaires, terrains, mobilier)</b>	369 000 €

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 34 M€



LES RECETTES : un emprunt d'équilibre contenu à 1,8 M€

=> Nouvelle réduction de la dette en 2024

Les principaux postes	BP 2023	BP 2024
10 – dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	800 000 €	2 858 000 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	722 539 €	4 123 792 €
<b>13 – subventions d'investissement</b>	<b>12 914 771 €</b>	<b>6 958 471 €</b>
<b>1641 – emprunts</b>	<b>2 151 238 €</b>	<b>1 800 000 €</b>
27 – autres immobilisations financières	58 362 €	59 243 €
45 – opérations pour comptes de tiers	574 336 €	672 929 €
Autres recettes (dont produit des cessions)	19 744 €	20 000 €
<b>sous-total recettes réelles d'investissement</b>	<b>17 240 990 €</b>	<b>16 492 435 €</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>3 051 813 €</i>	<i>7 782 425 €</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>7 878 947 €</i>	<i>9 963 352 €</i>
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>28 234 567 €</b>	<b>34 238 211 €</b>

# SYNTHÈSE DU BUDGET PRINCIPAL 2024



	dépenses	recettes
fonctionnement	dépenses (entretien, personnel, reversement de fiscalité, subventions) <b>48,8 M€</b>	recettes (fiscalité, dotations, produits des services, excédent antérieur) <b>65,6 M€</b>
	<b>autofinancement 16,8 M€</b>	
investissement	études, travaux, fonds de concours <b>26 M€</b>	<b>autofinancement 16,8 M€</b>
		subventions, FCTVA <b>9,9 M€</b>
		remboursement dette : <b>2,5 M€</b>
		emprunt : <b>1,8 M€</b>

- Maitrise des dépenses, optimisation des recettes
- Amélioration de l'autofinancement
- Niveau d'investissement soutenu



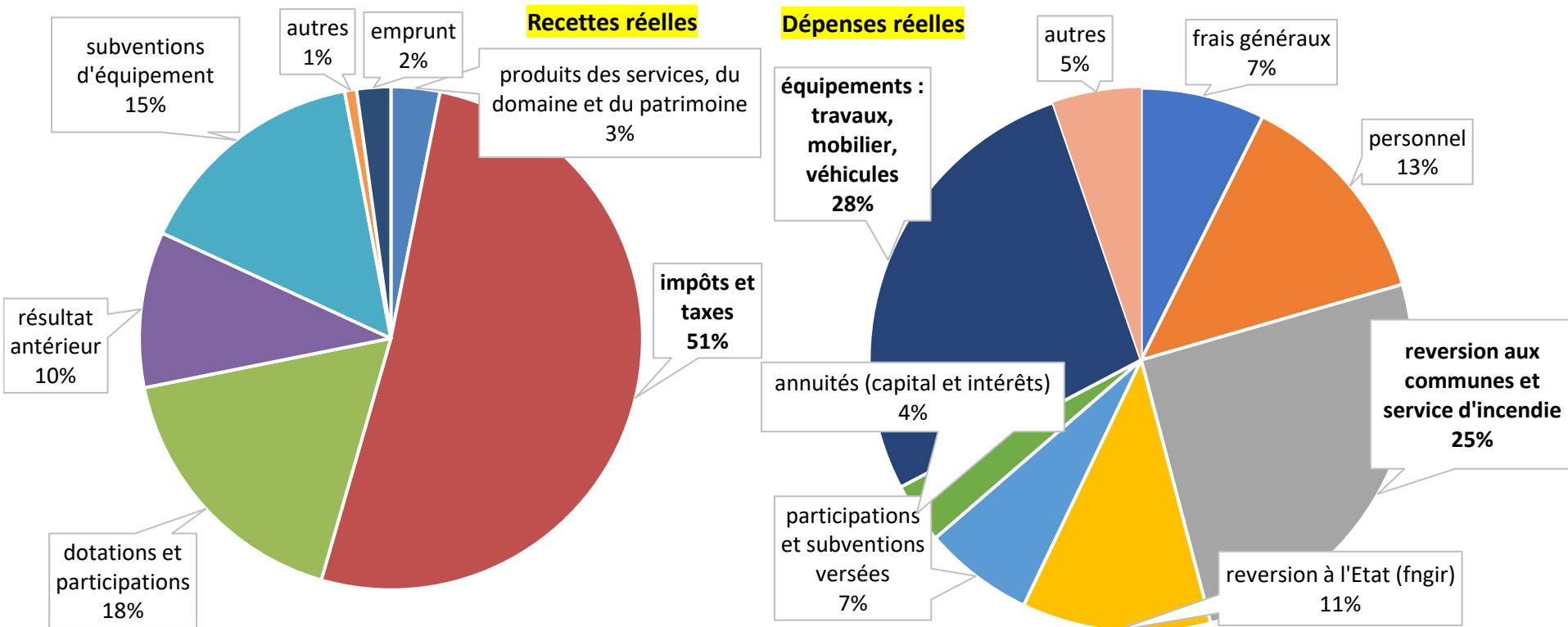
# LA SYNTHÈSE PAR POSTE

# BUDGET 2024 : 36% DES DÉPENSES RÉELLES VERS LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉTAT



Dépenses et recettes réelles (fonctionnement et investissement) : 82 M€

Une solidarité importante envers les communes membres et un investissement volontariste



# LES BUDGETS ANNEXES

# LA COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



**BUDGET 2024 : 34 048 203 €**



Au **compte administratif 2023**, par rapport à 2022 :

- les Dépenses Réelles de Fonctionnement progressent de +7,6% (*inflation, revalorisation du point d'indice, augmentations réglementaires*),
  - les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) : +6,9% (*revalorisation des bases, mise en place de la tarification des professionnels en déchèteries*).
- =>L'épargne brute s'élève à 2 382 051 € (contre 2 325 014 € un an plus tôt), soit 13% des RRF.

- Le résultat de la section de fonctionnement, sur l'année seule, atteint +1 190 695 €.
- l'excédent cumulé s'élève à +9 438 280 €, contre +9 380 996 € un an plus tôt.

En **2024**, de nombreux **aménagements, acquisitions et renouvellement du matériel sont programmés** : 3 plates formes déchets verts, une nouvelle déchèterie, abri bac appentis, broyeurs, gerbeurs, hydrocureur, le déploiement du contrôle d'accès déchèteries, camions, tracteur, utilitaires, composteurs, colonnes enterrées et aériennes.

En recette, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) resteront inchangés à 10 et 12% selon les zones. Le produit total, estimé à 14,6 M€, représente 82% des recettes réelles de fonctionnement. Dans le cadre du pacte financier et fiscal, une réflexion est actuellement menée sur la TEOM : produit et zonage, pour application effective à compter de 2025 (délais réglementaires).

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
<b>A retenir pour 2024</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
• Dépenses réelles : 17 480 200 €				
• Recettes réelles : 18 049 136 €				
• <i>Virement à l'investissement + opérations d'ordre</i> : 6 088 645 €				
<b>Investissement</b>				
• Dépenses d'équipement : 9 920 153 €				
• Emprunt (recette) : 0 €				
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 286 454 €</b>	<b>16 593 745 €</b>	<b>21 818 928 €</b>	<b>23 602 845 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 397 327 €</b>	<b>21 895 313 €</b>	<b>21 818 928 €</b>	<b>23 602 845 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 335 236 €</b>	<b>2 797 182 €</b>	<b>9 014 582 €</b>	<b>10 445 358 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>9 605 360 €</b>	<b>6 933 895 €</b>	<b>9 014 582 €</b>	<b>10 445 358 €</b>

# LE TRANSPORT – LA MOBILITÉ



**BUDGET 2024 : 8 900 902 €**



Au **compte administratif 2023**, par rapport à 2022 :

- les Dépenses Réelles de Fonctionnement progressent de +8,6% (revalorisation du point d'indice, augmentations réglementaires, transport scolaire),
  - les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) : +7,1% (reversement du versement mobilité via la subvention d'équilibre du budget général).
- =>L'épargne brute s'élève à 258 855 € (contre 308 571 € un an plus tôt), soit 4,7 % des RRF (étant précisé que le budget n'avait pas, hors écriture d'ordre, de dépenses d'investissement)

- Le résultat de la section de fonctionnement, sur l'année seule, atteint +162 125 €.
- l'excédent cumulé s'élève à +753 083 €, contre +492 597 € un an plus tôt.

En 2024, pour la première année, le versement mobilité (4 M€ perçus en 2023) est directement encaissé sur le budget annexe.

Il pourra ainsi retracer et financer l'ensemble de la mobilité dans un seul et même budget, dont le prochain tracé de l'Euro-Véloroute Cucq-Merlimont, estimé actuellement à 5 M€. Des co-financements, notamment européens, seront sollicités.



	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>4 970 523 €</b>	<b>5 389 275 €</b>	<b>5 898 384 €</b>	<b>7 515 808 €</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>5 354 839 €</b>	<b>5 935 715 €</b>	<b>5 898 384 €</b>	<b>7 515 808 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>202 085 €</b>	<b>2 946 €</b>	<b>248 946 €</b>	<b>1 385 093 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>310 366 €</b>	<b>209 588 €</b>	<b>248 946 €</b>	<b>1 385 093 €</b>

A retenir pour 2024

Exploitation

- Dépenses réelles : 6 336 830 €
  - Transport scolaire : 2,95 M€
  - Transport urbain : 2,5 M€
- Recettes réelles : 6 966 422 €
- Stabilité du taux de versement mobilité à 0,8%

Investissement

- Dépenses d'équipement : 1 381 278 €
- Emprunt (recette) : 0 €



Au **compte administratif 2023**, par rapport à 2022 :

- les Dépenses Réelles de Fonctionnement : 313 145 € (-4%, frais de personnel et généraux en baisse)
- les Recettes Réelles de Fonctionnement : 739 834 € (+39%, subvention du budget général portée à 600 000 € pour les cellules artisanales, contre 400 000 € en 2022)
- Le résultat de la section de fonctionnement, sur l'année seule, atteint +294 060 €.
- l'excédent cumulé s'élève à +632 217 €, contre +387 402 € un an plus tôt.

Le **budget 2024** permettra de démarrer l'étude et les 1<sup>er</sup> travaux des cellules artisanales, à la maison des entreprises à Etaples-sur-mer. Le coût du projet est estimé à 1,18 M€.

Le financement des dépenses courantes est essentiellement assuré par la subvention du budget général (600 000 €), les loyers (130 000 €), et le résultat antérieur. L'excédent permet d'investir sans recourir à l'emprunt dans une période de tensions sur le marché bancaire.



A retenir pour 2024		CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses réelles : 446 917 €</li> <li>• Recettes réelles : 733 000 €</li> </ul>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>487 808 €</b>	<b>475 774 €</b>	<b>474 783 €</b>	<b>1 171 153 €</b>
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>571 902 €</b>	<b>853 927 €</b>	<b>474 783 €</b>	<b>1 171 153 €</b>
Investissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses d'équipement : 915 081 € (dont cellules artisanales, année 1)</li> <li>• Emprunt (recette) : 0 €</li> </ul>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>331 151 €</b>	<b>345 263 €</b>	<b>801 360 €</b>	<b>1 284 300 €</b>
	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>634 460 €</b>	<b>599 326 €</b>	<b>801 360 €</b>	<b>1 284 300 €</b>

# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



**BUDGET 2024 : 21 740 074 €**



Au **compte administratif 2023**, par rapport à 2022 :

- les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DDF) : - 8,5% (*baisse significative des intérêts de la dette avec le désendettement de 2,9M€/an*),
  - les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) : - 4% (*redevances en repli, lié aux volumes*).
- =>L'épargne brute s'élève à 4 134 451 € (contre 4 178 309 € un an plus tôt), soit 65 % des RRF

- Le résultat de la section de fonctionnement, sur l'année seule, atteint +1 959 717 €.
- l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à +3 385 272 €, contre +3 868 059 € un an plus tôt.

En **2024**, une part importante sera une nouvelle fois affectée à l'investissement : 4 394 349 € (4 742 703 € l'an dernier)

Le **programme d'investissement** :

- Rénovation de la mini station à Wailly-Beaucamp, étude sur le zonage, inspections tv, réhabilitations de systèmes d'assainissement.
- **Extension de réseaux**
  - 1<sup>er</sup> semestre 2024 : sur les secteurs de Campigneulles-les-Petites, Beutin, Merlimont et Cucq
  - 2<sup>ième</sup> semestre : Groffliers, Cucq (tracé de l'EuroVéloroute), Beaumerie-Saint-Martin et Lefaux

A retenir pour 2024

Exploitation

- Dépenses réelles : 3 181 900 €
- Recettes réelles : 6 410 871 €
- Virement à l'investissement + opérations d'ordre : 7 331 191 €

Investissement

- Dépenses d'équipement : 3 906 201 €
- Emprunt bancaire (recette) : 0 €

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>5 391 368 €</b>	<b>5 179 877 €</b>	<b>11 198 840 €</b>	<b>10 513 091 €</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>11 889 202 €</b>	<b>11 007 654 €</b>	<b>11 198 840 €</b>	<b>10 513 091 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 407 697 €</b>	<b>8 129 701 €</b>	<b>11 810 072 €</b>	<b>11 226 983 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4 928 019 €</b>	<b>6 144 242 €</b>	<b>11 810 072 €</b>	<b>11 226 983 €</b>

# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



**BUDGET 2024 : 767 551 €**

Au **compte administratif 2023**, les dépenses : 275 073 €, les recettes : 519 832 €  
L'excédent de fonctionnement s'élève à 244 759 €, contre 292 971 € l'an dernier.

Au **budget 2024**, les principaux postes en dépense : les frais généraux (vidanges de fosses essentiellement) 304 500 €, et les dépenses de personnel (133 759 €), financés, hors excédent antérieur, par les redevances et facturations (214 000 €).

*La prise de compétence travaux (ajout par rapport au ROB):*

Afin de permettre la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, inscription d'opérations sous mandats : 300 000 €. Le système devra être affiné en fonction des demandes des usagers. Dans l'immédiat, 20 lignes de 15 000 € sont proposées.

=> La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CA2BM en dépenses, avec remboursement par l'utilisateur (par le biais de convention), déduction faite des cofinancements agence de l'eau (neutre pour l'agglomération).

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'exploitation	241 790 €	275 073 €	510 295 €	455 534 €
<i>Recettes d'exploitation</i>	<i>534 761 €</i>	<i>519 832 €</i>	<i>510 295 €</i>	<i>455 534 €</i>
Dépenses d'investissement	-	-	-	308 016 €
<i>Recettes d'investissement</i>	-	-	-	<i>308 016 €</i>

# L'EAU POTABLE



**BUDGET 2024 : 11 666 450 €**



Au **compte administratif 2023**, par rapport à 2022 :

- les Dépenses Réelles de Fonctionnement progressent de +6,3%  
(impacts entretien réseaux suite à de nombreuses casses, frais de personnel en très léger repli),
  - les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) : + 2% (581 659 € de produits exceptionnels en 2022 suite à des cessions)
  - =>L'épargne brute s'élève à 1 395 884 € (contre 1 230 608 € un an plus tôt), soit 27% des RRF.
- Les efforts de gestion et l'ajustement de la tarification permettent d'atteindre progressivement la cible de 1,7 M€/an (objectif 2025).

- Le résultat de la section de fonctionnement, sur l'année seule, ressort pour la première fois depuis à 3 ans, positivement, à + 298 €  
(pour mémoire : - 160 253 € fin 2022 et - 1 281 216 € fin 2021).
- l'excédent cumulé s'élève à +1 594 667 €, contre +4 313 336 € un an plus tôt (lié à l'emprunt contracté dès 2022, avant la remontée des taux, pour l'usine de traitement).

Les **principaux projets 2024** : l'usine de traitement (nitrates et pesticides), poses de branchements, de compteurs, travaux sur ouvrages (réservoir, pompes de forage et réseaux), les contrats CARE, sécurisation (captages et réservoirs). Un ajustement de la tarification sera proposé pour renforcer le niveau d'investissement des réseaux.

A retenir pour 2024

- Fin des travaux de l'usine de traitement
- Ajustement de la tarification
- Exploitation
  - Dépenses réelles : 5 305 300 €
  - Recettes réelles : 6 295 747 €
- Dépenses d'équipement : 3 169 901 €
- Emprunt bancaire (recette) : 1 040 000 €
- Prêt à taux 0% + subventions de l'agence de l'eau : 500 000 €

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
<b>Dépenses d'exploitation</b>	6 219 840 €	6 179 649 €	6 796 460 €	7 297 999 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	7 049 432 €	7 009 539 €	6 796 460 €	7 297 999 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	2 829 059 €	5 389 986 €	6 658 371 €	4 368 451 €
<b>Recettes d'investissement</b>	6 312 804 €	6 154 763 €	6 658 371 €	4 368 451 €

# LES BUDGETS 2024 CONSOLIDÉS : 180 M€



BUDGET / SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	66 581 958 €	34 238 211 €	100 820 169 €
DÉCHETS	23 602 845 €	10 445 358 €	34 048 203 €
TRANSPORTS	7 515 809 €	1 385 193 €	8 901 002 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	1 171 153 €	1 284 300 €	2 455 453 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 513 091 €	11 226 984 €	21 740 075 €
ASST NON COLLECTIF	459 534 €	308 016 €	767 551 €
EAU POTABLE	7 297 999 €	4 368 451 €	11 666 451 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 142 389 €</b>	<b>63 256 514 €</b>	<b>180 398 904 €</b>

## Propositions soumises au conseil communautaire

- Approbations des Comptes administratifs 2023 et affectations de résultat
- Budgets 2024

### FISCALITÉ :

- **Stabilité des taux de la fiscalité directe** locale 2024 par rapport à 2023 :  
\* TH à 12.12%, \*TFB à 1.21%, \*TFNB à 2.63% et \*CFE à 26.49%
- **Stabilité des Taux de TEOM** par rapport à 2023 : 10% et 12% selon les deux zones,  
**+ réflexion sur un nouveau zonage**, adapté aux services et/ou coût par zone.
- GEMAPIE : **produit 2024 porté de 1,8 M€ à 2,5 M€**, permettant de financer une partie des 4,7 M€ de travaux inscrits en 2024 (dont 2,5 M€ de travaux d'urgence, suite aux événements climatiques de fin 2023 et début 2024)